



## Relance credit de + 22 ans....

Par **christel18\_old**, le **26/11/2007** à **12:12**

Une société de recouvrement vient de contacter des amis proches pour leur réclamer 6000 euros correspondant à une voiture Citroen CX qu'ils auraient acheté en 1985. Il n'ont jamais eu de CX .....

La société de recouvrement ne peut pas nous dire la plaque d'immatriculation ni envoyé la copie du bon de commande pour voir l'adresse, la signature !!!!

Est-légal ? 22 ans après et comment prouvé qu'il n'ont pas eu cette voiture ???